

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 10 juillet 2020 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous soumetts le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

Contrat de mise à disposition gratuite entre la Ville et le Fonds du Logement

La Ville met à disposition du Fonds du Logement un pavillon nommé « Pavillon Rencontres et Migrations » sis rue Arthur Useldinger, L-4149 Esch-sur-Alzette, inscrit au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, au lieu-dit « In der Fettmitt » sous le numéro cadastral 2850/15623, en tant que bureau de chantier.

Le contrat de mise à disposition gratuite prend effet à partir de l'approbation du Conseil Communal et prend fin à la fin de leur chantier « Nonnewisen - Wunnen am Park ». Toutefois, la durée du contrat ne pourra dépasser 3 ans.

Une reconduction tacite est expressément exclue, vue la nature provisoire de l'occupation du pavillon.

Veillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Jessica Krebs
Service Biens fonciers